

Nom	Date de prise d'effet	Numéro d'assurance-maladie du Nunavut
-----	-----------------------	---------------------------------------

Réservé à l'administration

Formulaire d'inscription des nouveau-nés au régime d'assurance-maladie

Important : Vous trouverez de plus amples renseignements à l'endos de ce formulaire



Tous les nouveau-nés doivent être inscrits sous le nom de la mère naturelle.
 Si vous souhaitez inscrire l'enfant sous le nom du père biologique, ce dernier doit signer le présent formulaire.
 Un enfant adopté selon les coutumes autochtones sera inscrit sous le nom de la mère naturelle jusqu'à ce que la procédure d'adoption soit terminée et qu'une copie du certificat de naissance ait été fournie.
 Le statut ethnique de l'enfant est identique à celui de la mère naturelle jusqu'à présentation de documents à l'appui du changement.

A : Nom du nouveau-né à inscrire au régime d'assurance-maladie (doit être un résident permanent) * Dans la case « statut ethnique », inscrivez le chiffre correspondant à la situation de l'enfant : 1 - Inuit 2 – Indien inscrit 3 - Autre

(Écrivez en lettres moulées) Nom	Prénom	Sexe	Statut ethnique	Date de naissance (j/m/a)

Si vous avez indiqué 1 ou 2 pour statut ethnique, consultez la section F

B : Adresse postale et coordonnées (les adresses « Poste restante » ne sont pas acceptées à Iqaluit)

C.P. / Collectivité / Territoire / Code postal	
Téléphone résidentiel	Adresse électronique

C : Renseignements sur l'adoption selon les coutumes autochtones ou l'adoption privée (Écrivez en lettres moulées et répondez à toutes les questions de cette section.)

L'enfant a-t-il été adopté selon les coutumes autochtones ou dans le cadre d'un processus privé? Coutumes autochtones Adoption privée (Si vous avez coché l'une des deux options, consultez la section G pour obtenir de plus amples renseignements)

Nom et numéro d'assurance-maladie de la mère naturelle.....

Nom et numéro d'assurance-maladie de la mère adoptive.....

D : Déclaration

En signant cette demande, je déclare que les renseignements fournis sont exacts. La communication de faux renseignements pour bénéficier de la couverture du régime d'assurance-maladie du Nunavut constitue une infraction.

Le formulaire doit être signé par un parent ou un tuteur légal.

Cochez une seule case Mère naturelle Père biologique Parent(s) adoptif(s) Tuteur légal

Si l'enfant est inscrit sous le nom du père et que ce nom est différent de celui de la mère, le père doit signer le formulaire.

(En lettres moulées) Nom de la mère naturelle.....	Signature	Numéro d'assurance-maladie
(En lettres moulées) Nom du père biologique.....	Signature	Numéro d'assurance-maladie
(En lettres moulées) Nom du demandeur (autre que mère ou père)	Signature	Numéro d'assurance-maladie

E : Signatures requises

Si les parents sont mariés ou vivent en union de fait et qu'ils ont des noms différents, ils doivent tous deux signer le formulaire pour que l'enfant soit inscrit sous le nom du père. Une copie du certificat de naissance de l'enfant sur lequel figure le bon nom est également acceptée.

En l'absence du certificat de naissance ou de la signature des deux parents, l'enfant sera inscrit sous le nom de la mère. Si le nom de la mère a changé, mais que le Service d'inscription n'en a pas été informé, l'enfant sera inscrit sous le nom tel qu'il figure au dossier de la mère. Il est à noter que le nom d'un enfant ne peut être changé seulement sur présentation d'un certificat de mariage; un certificat de naissance est demandé.

F : Statut ethnique

Le statut ethnique de l'enfant est déterminé en fonction de celui de la mère naturelle. Par exemple, un enfant dont la mère est non autochtone et le père inuit sera considéré comme « non autochtone » dans le cadre du régime jusqu'à ce que des documents prouvant le contraire soient fournis au Service d'inscription.

La carte de bénéficiaire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ou une lettre confirmant le statut de bénéficiaire sont les documents acceptés pour prouver une origine inuit, alors que dans le cas des Indiens inscrits, il faut fournir le numéro de la carte d'AADNC.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'inscription en tant que bénéficiaire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, veuillez communiquer avec le responsable de Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) au 1 888 236-5400.

S'il est impossible de joindre les documents au formulaire, l'enfant sera inscrit en tant que non autochtone jusqu'à ce que le Service d'inscription les reçoive. Si l'enfant n'est pas inscrit en tant qu'Inuit ou Indien inscrit, il risque de perdre son admissibilité aux Services de santé non assurés. Il est donc important de joindre les documents exigés au formulaire.

G : Adoptions selon les coutumes autochtones et adoptions privées

Si l'enfant a été adopté selon les coutumes autochtones ou dans le cadre d'un processus privé, veuillez fournir le nom de la mère naturelle et le nom du ou des parents adoptifs. L'enfant sera inscrit sous le nom de la mère naturelle jusqu'à ce que la procédure d'adoption soit terminée et qu'une copie lisible du certificat de naissance ait été fournie.

Une seule demande par nouveau-né est nécessaire; elle peut être soumise par le ou les parents biologiques ou adoptifs.

H : Modification des renseignements personnels

Il est important que le Service d'inscription au régime d'assurance-maladie soit informé de tout changement de nom, de statut ethnique ou d'adresse, ainsi que de toute période de résidence temporaire ailleurs qu'au Nunavut.

Vous pouvez obtenir un « formulaire de demande de modification des renseignements personnels » (vert) auprès d'un centre de santé, d'un bureau de santé publique ou d'un hôpital du Nunavut.

I : Enregistrement différé

— Tout enregistrement d'un nouveau-né de plus de 12 mois doit être accompagné d'un certificat de baptême, d'un certificat de naissance, d'un document sur l'accouchement d'un centre de santé ou d'un document sur la vaccination.

Coordonnées pour l'envoi du formulaire ou toute question sur l'inscription

Si vous télécopiez la demande NE POSTEZ PAS l'original

Ministère de la Santé
Programmes d'assurance-maladie
Gouvernement du Nunavut
a/s du Service d'inscription au régime d'assurance-maladie
C. P. 889
Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0
Téléphone : 867 645-8028 Sans frais : 1 800 661-0833
Télécopieur : 1 867 645-8092
Courriel : nhip@gov.nu.ca
Site Web www.health.gov.nu.ca



Rappel : Ayez votre carte d'assurance-maladie en votre possession en tout temps